

- des programmes pour renforcer et renouveler les engagements des deux pays en matière de lutte contre la pollution d'origine municipale et industrielle;
- un contrôle plus efficace des substances toxiques rémanentes et des autres polluants;
- la détermination des polluants atmosphériques qui atteignent les Grands lacs;
- la détermination et le contrôle de la pollution provenant de l'exploitation agricole et forestière ainsi que des autres activités liées à l'utilisation des terres;
- de meilleurs mécanismes de surveillance et de contrôle;
- des dispositions visant à réduire davantage les apports en phosphore;
- l'imposition de nouveaux seuils pour la radioactivité.

La CMI poursuivra le rôle valable qu'elle joue dans le contrôle de l'application des dispositions de l'Accord.

L'Accord a été cosigné par M. Len Marchand, Ministre d'État d'Environnement Canada, et par Barbara Blum, Directrice adjointe de l'Agence de protection de l'environnement (EPA). M. Harry Parrott, Ministre de l'Environnement de la province de l'Ontario, et des représentants de la province de Québec ont également pris part à la cérémonie.